

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS **F**



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 4 de l'ordre du jour

CX/NFSDU 10/32/4

juin 2010

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Trente-deuxième session

Santiago, Chili

1 – 6 novembre 2010

AVANT-PROJET DE VALEURS NUTRITIONNELLES DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES OU RÉVISÉES AUX FINS D'ÉTIQUETAGE DANS LES DIRECTIVES CODEX CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE NUTRITIONNEL

- Observations à l'étape 3 de la Procédure -

Observations de :

ARGENTINE

COSTA RICA

ÉGYPTE

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

ARGENTINE

L'Argentine remercie le Comité de la possibilité qui lui est offerte d'émettre les observations suivantes :

Références

Texte en gras: Texte observé dans le document

Texte en italique: Observations

3.4 PRÉSENTATION DES DONNÉES RELATIVES À LA TENEUR EN ÉLÉMENTS NUTRITIFS

3.4.4 Les données numériques sur les vitamines et les minéraux devraient être exprimées en unités métriques et/ou en pourcentage des apports journaliers recommandés de référence par 100 g ou par 100 ml de produit prêt à la consommation, ou par emballage si celui-ci ne contient qu'une seule portion. En outre, ces renseignements peuvent être déclarés par ration, telle que quantifiée sur l'étiquette, ou par portion à condition que le nombre de portions contenues dans l'emballage soit indiqué.

De plus, les renseignements sur la teneur en protéines peuvent aussi être exprimés en pourcentage des valeurs nutritionnelles de référence.

Les autorités argentines sont d'accord avec le document dans son ensemble et souhaitent émettre les observations suivantes :

Probablement en raison d'une erreur, il n'est pas fait mention de la valeur nutritionnelle de référence concernant les protéines, qui devrait être indiquée, étant donné que le dernier paragraphe de la section 3.4 établit que , "...les renseignements sur la teneur en protéines peuvent aussi être exprimés en pourcentage des valeurs nutritionnelles de référence."

Note de bas de page n°3 Afin de tenir compte des progrès scientifiques, des futures recommandations des comités mixtes FAO/OMS **et d'autres comités d'experts**, ainsi que de tout autre renseignement pertinent, il faudrait tenir à jour la liste des éléments nutritifs et celle de valeurs nutritionnelles de référence.

*Les autorités argentines considèrent qu'il conviendrait de supprimer ou de remplacer dans le paragraphe précédent la mention "**et d'autres comités d'experts**", puisque seuls les renseignements fournis par des organismes scientifiques reconnus au niveau international devraient être pris en considération.*

Note de bas de page n°4 ~~Addition proposée à la Section 3.2.7 (Calcul des éléments nutritifs) des Directives Codex sur l'étiquetage nutritionnel : "En ce qui concerne la déclaration du β -carotène (provitamine A), le coefficient de conversion suivant doit être utilisé : RE = équivalents rétinol : 1 μ g rétinol = 1 μ g RE ; 1 μ g β -carotène = 0,167 μ g RE : 1 μ g d'autres caroténoïdes de provitamine A = 0,084 μ g RE.~~

*Pour la vitamine A, des coefficients de conversion (IOM-NRC 1989 et FAO 2004) de mcg de RE de 6 mg ont été pris en considération pour le β -carotène. Cela a changé dans le nouveau rapport de la National Academy of Sciences. Bien que cela fasse toujours l'objet de discussion, il convient de tenir compte du document dans lequel sont utilisés des coefficients de conversion de 12 et 24 pour le β -carotène et les caroténoïdes ayant une activité de provitamine A, respectivement. **Dietary Reference Intakes. Standing Committee on the Scientific Evaluation of Dietary Reference Intakes, Foods and Nutrition Board and Institute of Medicine, National Academy of Sciences, Washinton DC, 2001.***

COSTA RICA

Le Costa Rica remercie le Comité de la possibilité qui lui est offerte d'émettre des observations sur ce document.

Les cas de la vitamine A et de la vitamine C sont particulièrement préoccupants étant donné que les valeurs proposées sont près de 30 % inférieures aux valeurs actuelles mentionnées dans les directives Codex. Après avoir examiné la consultation d'experts FAO/OMS sur les besoins en vitamines et en sels minéraux dans l'alimentation humaine, la délégation costaricaine attire l'attention sur le fait que, pour la vitamine A , des données datant de 1988 ont été utilisées et, par conséquent, elle ne comprend pas pour quelle raison la VNR a été fixée à 550 μ g RE/jour pour l'option 2 au lieu de la valeur actuelle de 800 μ g RE/jour.

Cette même consultation d'experts stipule que, pour la région des Amériques, on a encore une forte prévalence de la carence en vitamine A, ce qui va également dans le sens de l'établissement d'une VNR plus importante pour cet élément nutritif.

De même, pour la vitamine C, la consultation établit une valeur de 45 mg/jour au lieu de la valeur actuelle de 60 mg/jour. La délégation costaricaine ne comprend pas la raison de cette modification puisque les révisions de la littérature indiquent que cette valeur pourrait être augmentée dans un futur proche.

La délégation costaricaine considère en tant que pays en développement que les nouvelles VNR doivent être harmonisées dans la toute mesure du possible afin que les industries locales, qui doivent utiliser différentes étiquettes en vue de satisfaire aux exigences des marchés de destination de leurs exportations, puissent réaliser des économies. C'est pourquoi, en ce qui concerne les VNR pour le zinc et le fer, nous penchons pour la sélection de l'option 1 ayant trait à la VNR pour laquelle la biodisponibilité du sel minéral représente au mieux la biodisponibilité du sel minéral dans le régime alimentaire mondial, sans inclure de dispositions permettant aux pays de déterminer leur propre VNR, qui reflète au mieux la biodisponibilité probable de leur régime alimentaire national.

ÉGYPTE

1. Les besoins estimés pour ces éléments (cuivre, fluorure, manganèse, chrome et molybdène) auprès de la population égyptienne selon sa structure en termes d'âge et de sexe laissent apparaître des valeurs inférieures à celles proposées au regard des apports recommandés pour chaque individu. Voici les estimations obtenues :

- Cuivre	768 (µg)
- Fluorure	2,7 (mg)
- Manganèse	1,85 (mg)
- Chrome	24 (µg)
- Molybdène	38 (µg)

* La plupart de ces valeurs proviennent de la FAO, de l'OMS et de l'Institut de Médecine (IOM) des Académies Nationales des Sciences aux États-Unis.

2. Sur la base de l'article (1), nous conseillons d'utiliser une fourchette de valeurs pour les VNR (min. – max.), de manière à tenir compte des besoins de la population générale de la plupart des pays.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Les États-Unis remercient la délégation de la Corée pour avoir permis de progresser sur ce point de l'ordre du jour. Nous proposons les observations préliminaires suivantes sur le projet de dispositions Codex à l'étape 3 de l'Annexe IV de l'ALINORM 10/33/26. Lors de la prochaine réunion du Comité, nous prévoyons de proposer des observations supplémentaires sur ces dispositions et sur le projet de principes généraux à l'étape 5 de l'Annexe III. Nos observations préliminaires portent sur les points suivants:

- la variété des éléments nutritifs à prendre en compte lors de l'établissement de VNR pour les vitamines et les sels minéraux et l'application du projet de principes généraux.
- le texte d'introduction et la présentation des VNR dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (ci-après dénommées « les Directives »)
- les notes de bas de page à la liste des VNR pour les vitamines et les sels minéraux

Variété des éléments nutritifs à prendre en compte lors de l'établissement de VNR pour les vitamines et les sels minéraux

Les États-Unis continuent à soutenir l'établissement de VNR pour les vitamines et les sels minéraux sur la base du projet de principes à l'Annexe IV, dont le principe suivant : « il convient de tenir compte des valeurs de référence pour l'apport journalier récentes et pertinentes de la FAO/OMS pour établir les VNR ».

Nous notons toutefois que le rapport 2004 de la FAO/OMS intitulé « Besoins en vitamines et sels minéraux dans l'alimentation humaine » ne tient pas compte des apports nutritionnels recommandés pour tous les éléments nutritifs essentiels ainsi que du principe général selon lequel « les valeurs pertinentes et récentes reflétant des évaluations indépendantes des données scientifiques émanant d'organismes scientifiques compétents reconnus autres que la FAO/OMS peuvent aussi être prises en compte ». Par conséquent, l'an dernier, le président du groupe de travail électronique a inclus dans le rapport du groupe de travail électronique des propositions préliminaires spécifiques aux VNR pour sept sels minéraux supplémentaires sur la base de calculs conformément aux principes généraux et en utilisant les apports recommandés de l'Institut de Médecine (IOM) des Académies Nationales des Sciences aux États-Unis.

Les États-Unis plaident pour que le Comité détermine ultérieurement s'il convient ou non d'établir des VNR pour chacun de ces sept éléments nutritifs, compte tenu de ce qui suit:

- 1) l'intérêt des pays membres du Codex pour des VNR spécifiques à ces éléments nutritifs;
- 2) la solidité et la nature des preuves scientifiques d'organismes scientifiques compétents reconnus en ce qui concerne les valeurs d'apport nutritionnel quotidien recommandées pour ces éléments nutritifs; et
- 3) si le Comité peut dégager un accord sur une méthode adéquate permettant d'établir des VNR pour ces éléments nutritifs en l'absence de valeurs de l'INL₉₈ de la FAO/OMS.

Par ailleurs, le Comité pourrait déterminer si le texte du préambule relatif aux principes généraux doit stipuler de manière explicite que les pays ont le droit d'établir des VNR *supplémentaires* par rapport à celles qui seront reprises dans les Directives.

S'agissant de la *solidité et de la nature* des preuves relatives aux valeurs d'apport quotidien recommandées pour ces éléments nutritifs, un principe général précise qu'en l'absence d'un INL₉₈ pour un élément nutritif, d'autres valeurs ou fourchettes de référence d'organismes scientifiques compétents reconnus peuvent être considérées, la dérivation de ces valeurs étant analysée au cas par cas. À cet égard, les valeurs relatives à l'« apport journalier recommandé » (équivalentes aux valeurs de l'INL₉₈) ont été déterminées par l'Institut de Médecine pour le phosphore, le cuivre et le molybdène. Les éléments probants étaient insuffisants pour calculer un besoin moyen estimé (nécessaire pour établir un INL₉₈) pour le chlorure, le fluorure, le manganèse, et le chrome. Par conséquent, les valeurs « d'apport adéquat » pour ces éléments nutritifs ont été estimées à l'aide d'autres méthodes (notamment à partir d'une moyenne estimée et des apports moyens aux États-Unis respectivement pour le manganèse et le chrome¹; à partir d'une estimation des apports réduisant au maximum l'apparition de caries dentaires au sein d'une population sans effets secondaires indésirables dans le cas du fluorure²; et en fonction d'un niveau équivalent sur une base molaire à celui de l'apport adéquat de sodium dans le cas du chlorure étant donné que la quasi totalité du alimentaire provient du sodium ajouté pendant le traitement ou la consommation des aliments³.) L'apport adéquat en sodium pour les adultes a été établi pour « garantir que le régime global fournit un apport adéquat d'autres éléments nutritifs importants et compenser les pertes de sodium à travers la sueur chez les individus non acclimatés exposés à de fortes températures ou devenant physiquement actifs... ».

Les États-Unis suggèrent que le Comité envisage l'établissement d'une VNR pour le potassium. Nous estimons qu'il serait sans doute plus approprié d'examiner une VNR à la lumière des nouveaux travaux sur les VNR pour les éléments nutritifs qui sont associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire. Ainsi, les données, inadéquates, n'ont pas permis à l'IOM de déterminer un besoin moyen estimé pour le potassium. Les apports adéquats ont à la place été établis sur la base d'un niveau

¹ IOM (Institut de Médecine) (2001). *Dietary Reference Intakes for Vitamin A, Vitamin K, Arsenic, Boron, Chromium, Copper, Iodine, Iron, Manganese, Molybdenum, Nickel, Silicon, Vanadium, and Zinc*. Washington DC, National Academy Press.

² IOM (Institut de Médecine) (1997). *Dietary Reference Intakes for Calcium, Phosphorus, Magnesium, Vitamin D, and Fluoride*. Washington DC, National Academy Press.

³ IOM (Institut de Médecine) (2005). *Dietary Reference Intakes for Water, Potassium, Sodium, Chloride, and Sulfate*. Washington DC, National Academy Press.

d'apport alimentaire qui, selon des études cliniques, réduit les effets secondaires de l'apport en chlorure de sodium sur la pression sanguine, réduit le risque de calculs rénaux et, selon des études par observation, réduit peut-être la perte osseuse.³

Texte d'introduction et présentation des VNR dans les Directives.

Texte d'introduction

Les États-Unis proposent de modifier comme suit le texte d'introduction à la section 3.4.4, telle que présentée à l'Annexe IV:

3.4.4 Les données numériques sur les ~~vitamines et les minéraux~~ **des éléments nutritifs** devraient être exprimées en unités métriques et/ou en pourcentage des apports journaliers recommandés de référence (VNR) par 100 g ou par 100 ml sur le produit prêt à la consommation ou par emballage si celui-ci ne contient qu'une seule portion. En outre, ces renseignements peuvent être déclarés par ration, telle que quantifiée sur l'étiquette, ou par portion, à la condition que le nombre de portions contenues dans l'emballage soit indiqué.

~~De plus, les renseignements sur les protéines devraient aussi être exprimés en pourcentages de la valeur nutritionnelle de référence.~~³

~~Les valeurs nutritionnelles de référence aux fins de l'étiquetage des denrées alimentaires (VNR) ci-après concernent la population générale, identifiée comme les individus de plus de 36 mois.~~

États-Unis Commentaires: Recommandations:

- Faire référence aux « éléments nutritionnels » au lieu des « vitamines et sels minéraux » de manière à englober les protéines et les VNR spécifiques aux éléments nutritifs associés au risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire (VNR-MNT).
- Introduire un acronyme pour « valeur nutritionnelle de référence » à la première ligne plutôt qu'à la quatrième. Remarque: Il ne semble désormais plus nécessaire de préciser « aux fins de l'étiquetage » à la quatrième ligne puisque les nouveaux travaux du CCFL devraient comporter une définition des « valeurs nutritionnelles de référence » dans ces Directives.
- Supprimer la troisième ligne. Cela ne semble pas nécessaire puisque la modification fera référence aux éléments nutritifs à la première ligne.

Présentation des VNR et sous-titres

Par ailleurs, étant donné que le Comité établit des VNR pour les vitamines et les sels minéraux ainsi que pour les VNR-MNT, il serait peut-être souhaitable qu'il engage une discussion sur la présentation de ces informations dans les Directives, notamment sur l'ajout de sous-titres et de notes de bas de page à des fins de clarification au besoin. Nous proposons ci-dessous une présentation éventuelle des VNR pour examen par le Comité, le nouveau texte proposé étant identifié en gras.

3.4 PRÉSENTATION DE LA TENEUR EN ÉLÉMENTS NUTRITIFS

3.4.4. Données numériques sur...

.....

(nouveau sous-titre) **3.4.4.1 Les VNR basées sur les besoins en éléments nutritifs (Voir Principes généraux à l'Annexe #_)**

VNR pour les protéines

(Liste des VNR pour les vitamines)

(Liste des VNR pour les sels minéraux)

Voir également les notes de bas de page pour identifier la source de données de la FAO/OMS ainsi que toute autre source pour ces valeurs.

(nouveau sous-titre) **3.4.4.2 VNR basées sur la réduction du risque de maladies non transmissibles liées au régime alimentaire (Voir Principes généraux à l'Annexe #_)**

(Liste des VNR-MNT)

Notes de bas de page sur les VNR pour les vitamines et les sels minéraux

Les États-Unis proposent les commentaires préliminaires suivants sur deux notes de bas de page. Nous pensons que nous aurons des commentaires supplémentaires ainsi que d'autres notes de bas de page lors de la prochaine session du Comité.

La note de bas de page 3 du texte d'introduction à la section 3.4.4. indique que « la liste des éléments nutritifs et la liste des valeurs nutritionnelles de référence devraient être révisées régulièrement ». Toutefois, il n'est peut-être pas nécessaire de le stipuler de manière explicite étant donné que la nécessité d'une révision périodique semble sous-entendue pour toutes les dispositions Codex.

En outre, la note de bas de page 5 précise que les valeurs nutritionnelles de référence pour la vitamine D et l'iode peuvent ne pas être applicables à certains pays. Étant donné que cela peut être également vrai pour d'autres éléments nutritifs ainsi que pour le préambule qui reconnaît que les gouvernements peuvent établir leurs propres valeurs nutritionnelles de référence basées sur des facteurs spécifiques au pays ou à une région, le Comité peut envisager soit de supprimer cette note de bas de page ou de la modifier de manière à englober d'autres éléments nutritifs.